



## **Ordre du jour provisoire**

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**
- 2. Examen d'un avant-projet, selon les progrès accomplis**
- 3. Identification de la disposition de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé au titre de laquelle l'instrument devrait être adopté, conformément au paragraphe 1.1) de la décision SSA2(5) (2021)<sup>1</sup>**
- 4. Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe E du document A/INB/1/7 Rev.1**
- 5. Rapport de la réunion**
- 6. Clôture de la session**

= = =

---

<sup>1</sup> Décision SSA2(5) intitulée « Rassembler la communauté internationale : création d'un organe intergouvernemental de négociation à l'appui du renforcement de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies », adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa deuxième session extraordinaire.